

VTT, protection de la nature et du paysage

Positions des organisations environnementales



Forum de «La Suisse à VTT», 26 octobre 2021

Contexte – Situation initiale

Le VTT ...

- est en plein boom,
- fait partie d'une mobilité douce compatible avec l'environnement,
- permet, en tant que sport, la découverte et la compréhension de la nature,
- correspond tant au développement touristique qu'aux loisirs de proximité.

Son développement n'est malheureusement pas sans conflits car il participe à augmenter la pression des usages sur la nature.

Le vététiste lui-même n'est pas problématique.

De même, un seul trail ne l'est que rarement.

Ce qui pose problème sont :

- la simple quantité d'offres, d'infrastructures, de chemins, d'utilisations,
- l'endroit, la qualité, la réalisation et l'état de ces offres,
- le genre, l'intensité et la répartition (dans le temps) des utilisations.

Cela concerne aussi d'autres sports et loisirs dans la nature.

Contexte – Situation initiale

En tant qu'organisations environnementales, nous nous engageons à ...

- déranger le moins possible la faune,
- ne pas endommager la végétation,
- n'altérer que peu les paysages,
- ne pas porter atteinte au sol, à l'eau et aux flux de nutritifs,
- permettre à tous les groupes d'utilisateurs de découvrir la nature et les paysages.

Nous sommes convaincus que ...

- les besoins de la branche du VTT ou ceux des vététistes peuvent être pris en compte,
- des solutions compatibles avec la nature et les paysages sont possibles,
- ces solutions peuvent être trouvées par le dialogue.

C'est pourquoi trois organisations environnementales ont élaboré au début de 2019 une prise de position également signée par deux autres ONG.

Objectifs de la prise de position

Pour les organisations environnementales,
cette prise de position représente le cadre de leur propre argumentation
Envers les partenaires, elle définit quelques attitudes de principe.
Trouver des solutions compatibles avec la nature et les paysages
doit être soutenu lors de la planification et la mise en place
de nouvelles offres pour VTT.
Les responsables VTT devraient être sensibilisés à ces préoccupations.

Public-cible :

Cantons & communes

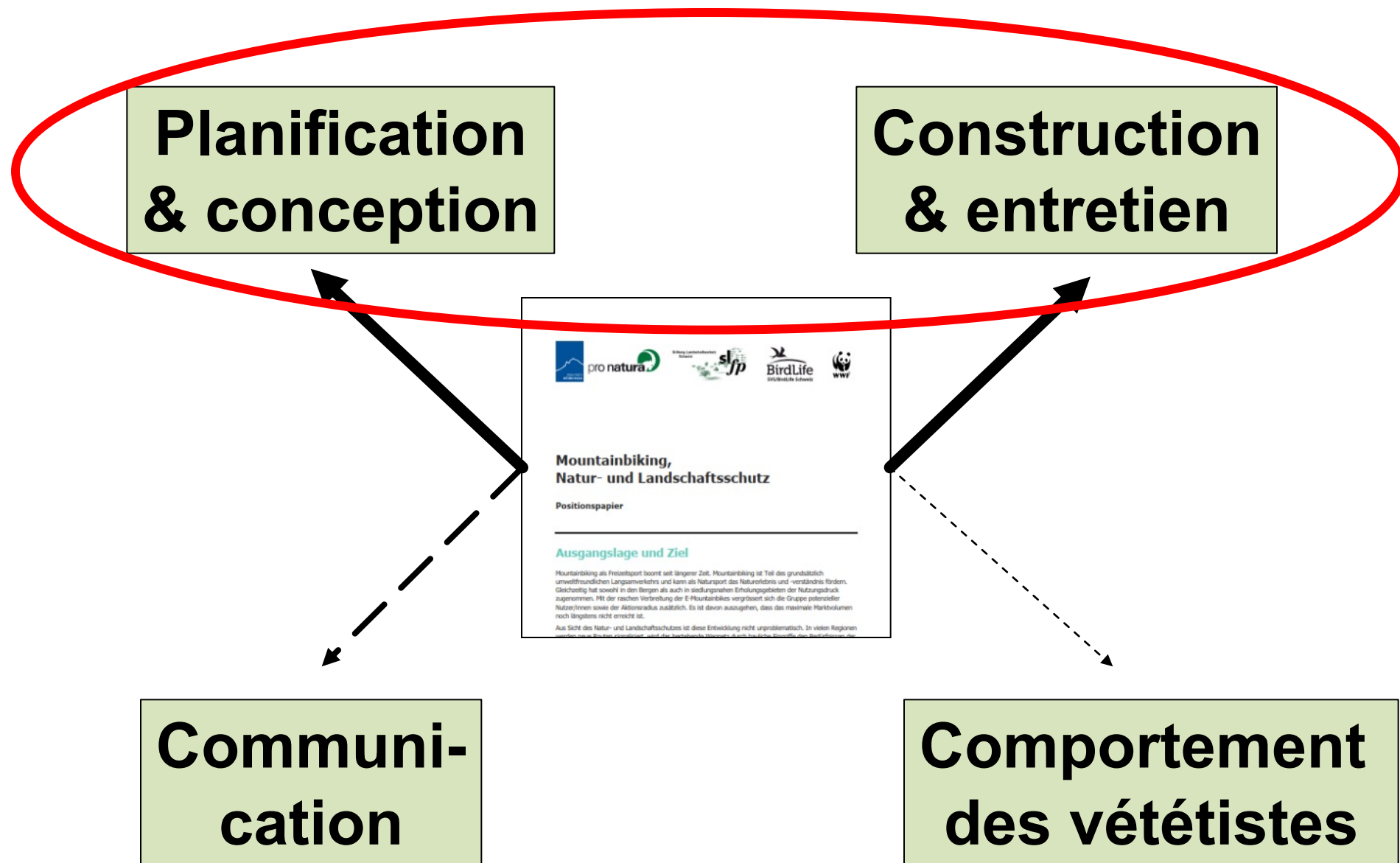
Destinations touristiques

Planificateurs & constructeurs de trails (pour VTT)

Associations & organisations

MAIS PAS le vététiste lui-même

Objectifs de la prise de position



Vue d'ensemble de la prise de position

Situation initiale & but

Glossaire

Positions:

1. Principes
2. Planification générale
3. Coexistence avant séparation et interdictions
4. Itinéraires VTT seulement par des chemins appropriés
5. Pistes VTT seulement dans des endroits déjà sollicités
6. Construction et entretien compatibles avec la nature et les paysages
7. Gestion à l'aide du transport des VTT
8. Eclairage et utilisation nocturne

1. Principes

Le VTT fait partie de la mobilité douce.

C'est un sport qui se pratique principalement par sa propre force et dans la nature.

Par une pratique responsable, le VTT peut contribuer de manière positive à découvrir et à comprendre la nature.

Une utilisation en commun (coexistence) de chemins à l'écart des routes ouvertes au public par des randonneurs, des cyclistes et des vététistes est souvent possible.

1. Principes

- 1.1. L'utilisation en commun (coexistence) de chemins par les randonneurs et les vététistes est la solution ménageant le plus l'environnement et les paysages.
- 1.2. Sur des chemins à l'écart des routes ouvertes au public, les piétons ont la priorité.
- 1.3. L'utilisation de chemins à l'écart des routes ouvertes au public par des VTT électriques à assistance au-delà de 25 km/h, avec un moteur de plus de 500 W et/ou la possibilité d'avancer sans avoir à pédaler est rejetée.
- 1.4. Le VTT avec le concours d'hélicoptère est par principe rejetée.
- 1.5. Passer dans des champs (à l'écart de pistes et de chemins) est rejeté.

2. Planification générale

Un développement non coordonné du VTT ne va pas dans le sens d'une utilisation durable ménageant la nature et les paysages.

Egalement du point de vue touristique, cela n'a pas de sens de mettre sur pied des offres semblables qui se concurrencent dans l'ensemble de la Suisse.

- 2.1. Canaliser et concentrer les VTT en créant des offres attrayantes et en balisant les itinéraires particulièrement appropriés.
- 2.2. Les autorités devraient montrer, dans le cadre de conceptions et de planifications au niveau cantonal ou régional, où le VTT doit être encourager ou non.
- 2.3. Fonds publics.
- 2.4. Participation.

3. Coexistence avant séparation et interdictions

- Conflits entre différents types de VTT
- Conflits entre VTT et autres usagers
- Conflits entre VTT et nature & environnement

La séparation mène à ...

- ... plus d'infrastructures,
- ... plus de consommation d'espace,
- ... plus de morcellement des habitats,
- ... plus d'interventions,
- ... et finalement à plus de conflits potentiels.



3. Coexistence avant séparation et interdictions

L'utilisation en commun des chemins est en général la solution ménageant le plus l'environnement et les paysages.

- 3.1. Tous les usages devraient trouver une place sur les réseaux de voirie existants.
- 3.2. Examiner soigneusement la comptabilité entre les différents usages.
- 3.3. Pas de nouvelles infrastructures si possible.
- 3.4. Envisager d'autres mesures.
- 3.5. La séparation par de nouveaux aménagements seulement en dernier recours.



4. Itinéraires VTT seulement par des chemins appropriés

Tous les chemins ne sont pas appropriés à un usage VTT.

Cela concerne en particulier les biotopes sensibles, les chemins de randonnée fortement fréquentés ainsi que les chemins étroits, exposés et riches en structures.

- 4.1. Ne pas indiquer les chemins non appropriés comme itinéraires pour VTT et au besoin les rendre inaccessibles.
- 4.2. Ne pas rendre des chemins désagréables pour d'autres groupes d'utilisateurs par des mesures constructives destinées à améliorer l'expérience à VTT.
- 4.3 Poser une signalisation selon SuisseMobile.
- 4.4 Se conformer aux objectifs fixés pour les zones de protection paysagère et les voies historiques dans la conception de nouveaux itinéraires et chemins.

Aucun nouvel itinéraire ou chemin ne devrait être créé dans les réserves naturelles.

5. Pistes VTT seulement dans des endroits déjà sollicités

Les pistes VTT ont d'importants impacts paysagers, divisent les biotopes et ont un potentiel élevé de dérangement pour la faune.

5.1. Créer de nouvelles pistes exclusivement dans des endroits déjà sollicités ou utilisés intensément et sans danger écologique.

5.2. Renoncer à des pistes VTT:

dans les zones de protection de la nature et des paysages,

dans les paysages dignes d'être protégé,

dans des secteurs encore non accessibles,

en présence d'espèces menacées.



6. Construction et entretien compatibles avec la nature et les paysages

La signalisation d'itinéraires ou la construction de nouvelles installations pour VTT ne parachèvent pas le travail.

L'entretien d'itinéraires et de pistes occasionne des coûts induits qui doivent être intégrés de manière réaliste dès la planification.

Les responsabilités doivent également être tirées au clair.

- 6.1. Réaliser la construction de pistes de manière compatible à la nature et veiller à une bonne intégration dans le paysage.
- 6.2. Utiliser le moins possible d'éléments artificiels pour les pistes et itinéraires; à l'exception de dispositifs pour préserver les biotopes.
Au besoin, réaliser les éléments artificiels à base de matériaux naturels locaux et les disposer de manière aussi délicate que possible.
- 6.3 S'assurer, lors de l'autorisation de nouvelles pistes, que l'argent nécessaire à l'entretien ainsi qu'au démantèlement et à la renaturation soit disponible.
- 6.4 Empêcher les raccourcis ou les sorties de parcours afin d'éviter les dégâts à la flore et la faune ainsi qu'aux cultures.

7. Gestion à l'aide du transport des VTT

Un moyen efficace de gérer les VTT est la régulation de leur transport par les remontées mécaniques et autres entreprises de transport.

- 7.1. Autoriser le transport de VTT dans les remontées mécaniques non pas a priori mais en accord avec une planification régionale du VTT. Transporter des VTT seulement là où existe une offre adéquate pour les vététistes.
- 7.2. Prévoir des limitations spécifiques au transport pendant certaines périodes de l'année ou de la journée afin de ménager la faune et de prévenir les conflits avec d'autres groupes d'usagers.
- 7.3. Co-responsabiliser les entreprises de transport aux offres VTT qu'ils favorisent, p. ex. au niveau entretien, démantèlement, contrôle ou sensibilisation.



8. Eclairage et utilisation nocturne

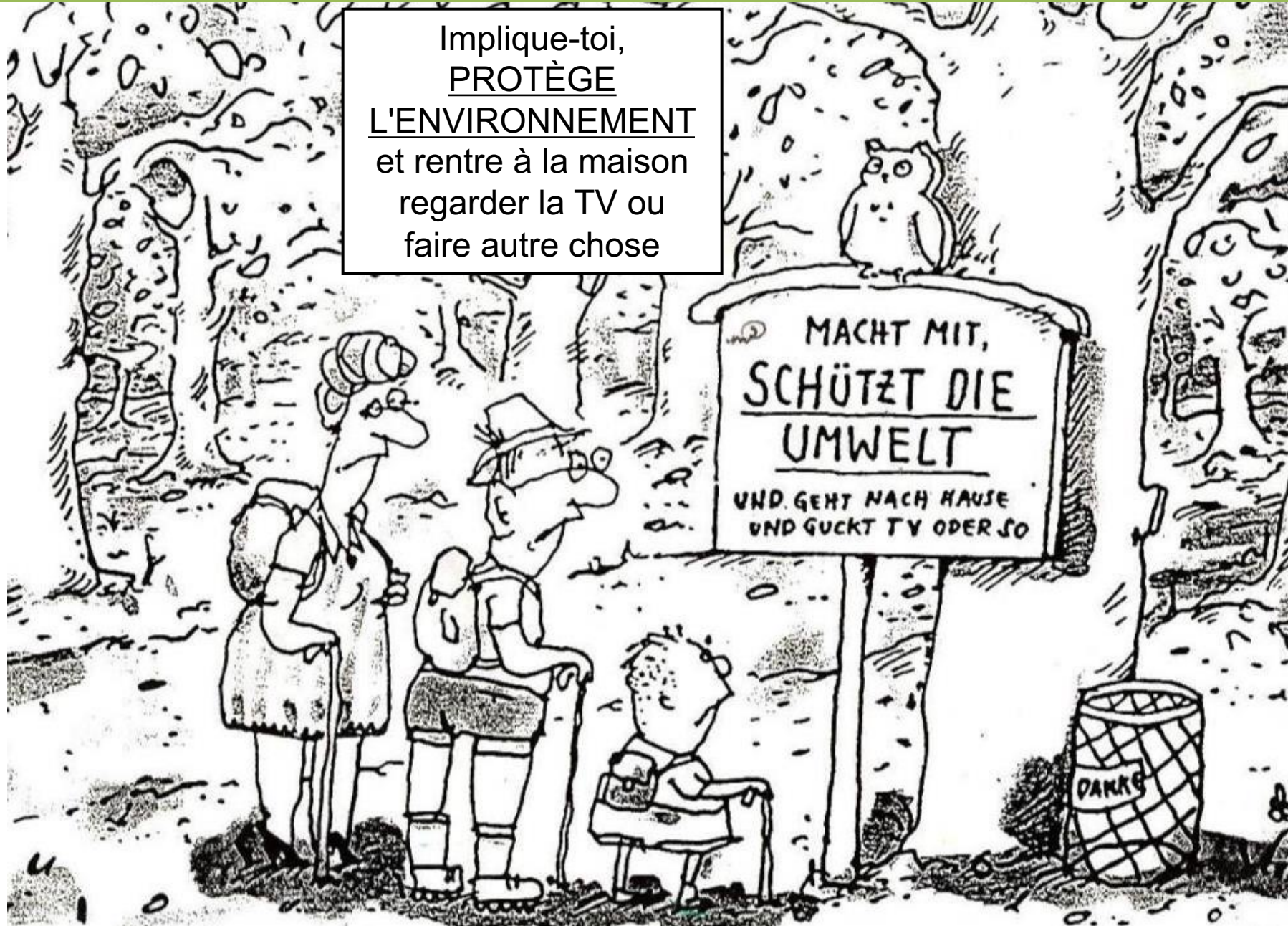
La pollution lumineuse a des effets divers et graves sur la nature et les humains. Les animaux sauvages sont particulièrement sensibles aux dérangements de nuit.

- 8.1. Renoncer aux installations fixes d'éclairage des pistes et itinéraires dans un environnement proche de la nature.
- 8.2. Interdire et contrôler, au cas par cas, l'utilisation de pistes au crépuscule et pendant la nuit.



Pas comme ça !

Implique-toi,
PROTÈGE
L'ENVIRONNEMENT
et rentre à la maison
regarder la TV ou
faire autre chose



Rôle des organisations environnementales

Attitudes de principe

Les humains doivent se rendre dans la nature,
la découvrir et en tirer des enseignements.

Ils doivent aussi s'y mouvoir et faire du sport.

Tenir compte des besoins
de la nature et de ses semblables devrait aller de soi.

- Contribuer à éviter et à résoudre les conflits
- Discuter est l'occasion de sensibiliser à nos préoccupations
- Permettre un dialogue pragmatique, objectif et tourné vers des solutions afin d'apporter des améliorations au bénéfice de la nature

***En tant qu'ONG privée,
nous n'avons aucun droit de participer,
mais nous offrons de collaborer
le plus tôt possible dans la planification.***

Merci beaucoup

